

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BÉRUGES

Séance du jeudi 11 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, suite à une convocation légale envoyée le quatre-septembre, pour le onze-septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Olivier KIRCH, Maire.

PRESENTS : M^s, Olivier KIRCH, Christophe BONNEAU, Emmanuel BONNET, François HERVOUËT, Hervé MONNEREAU, Christian DESSAULT, et Mmes Joëlle GARCIA, Véronique LEGENDRE, Laurence GUILLET, Lydie PROVOST, Magali PRINCIPAUD et Céline CAMUSARD

EXCUSES : Mr Jean-François LATRILLE qui donne pouvoir à Olivier KIRCH

Conformément à l'article 29 du Code de l'administration Communale, Emmanuel BONNET, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a accepté.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30

1- GRAND POITIERS

Présentation du rapport annuel d'activité (qui est obligatoire) de la Présidente de Grand Poitiers. Celle-ci, Mme Florence Jardin, présente devant le conseil municipal de Béruges son rapport d'activité annuel pour l'année 2024.

Mme JARDIN fait un résumé des actions menées par Grand Poitiers pour l'année 2024 et évoque les pistes et projets à venir.

Les projets menés portent sur :

- Le triplément du fonds de concours Projet de territoire : Projet de solidarité et égalitaire entre les Communes de manière à ce que chaque commune puisse bénéficier d'aide pour leurs projets d'amélioration et d'entretien, à hauteur de 40 000€.
- L'augmentation du fonds de concours solidarité : Prévu pour aider les communes les plus en difficultés financières
- Le plan Climat-air-énergie : Plan d'économie et de modernisation sur l'éclairage public, Réduire les émissions de Gaz à effet de serre d'ici 2050 - Diminuer de 60 % la consommation énergétique d'ici 2050 - Augmenter de 260 % la production d'énergies renouvelables - Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 - Préserver les ressources locales telles que l'eau et la biodiversité – sécurisation de l'eau potable sur plusieurs communes (dont Béruges) – Projet d'achat d'une ferme maraîchère,.....
- Le plan mobilité : Encourager les mobilités douces et alternatives - Développer les transports collectifs dans les communes autour de Poitiers (Béruges a vu ses lignes de bus grandement augmentées) - Augmentation du linéaire de pistes cyclables,.....
- Le plan Canopée : Préserver et développer la présence d'arbres et arbustes sur le territoire, création de chemins de randonnées,....
- L'amélioration de la gouvernance de grand Poitiers par la réorganisation plus collégiale des services décisionnaires.

➤ Sport et Culture : Grand Poitiers a su surfer sur le succès des jeux Olympiques – la patinoire de Poitiers est dorénavant la seule du pays, à être entièrement accessible à tous – Succès du festival « Itinérance », toutes les communes de GP l'ont accueilli, au moins une fois (Béruges en 2023) – Thématique du jeu développé sur le territoire.

➤ Soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat féminin.

Olivier KIRCH fait suite à ce résumé en notant les points positifs pour Béruges (Ligne de bus, l'amélioration de l'eau, du tri des déchets) mais note aussi quelques points négatifs, surtout concernant des travaux de voirie. Les délais ne sont pas toujours tenus par Grand Poitiers.

Hervé MONNEREAU confirme ces points et relève qu'il existe certainement des soucis de communication au sein des services, puisque sur 2 chantiers attendent encore de démarrer, alors que la décision a été validée.

Florence JARDIN note ces problèmes, les fera remonter aux services, et évoque la complexité de gérer cet immense périmètre de + de 2000 km de voiries.

Olivier KIRCH évoque aussi les problèmes de révisions du P.L.U. Cette révision a commencé, il y a près de 10 ans et n'en finit pas. Les nouvelles réglementations complètement bârdement les implantations dans la ruralité. La loi ZAN (qui se veut utile contre l'artificialisation des sols) semble insensée. Pour BÉRUGES, la moyenne est de prévoir 18 logements par hectare, soit des superficies constructibles, hors voirie, d'à peine 550m². Cela va créer des logements les uns, très proches des autres.

Florence JARDIN explique, qu'en fait, le P.L.U. commencé il y a 10 ans, a été complètement repris au passage de Gd POITIERS à 40 communes et qu'il va prendre encore du temps avant d'être terminé. Les modes de calcul de divisibilité des terrains sont peut-être à revoir, mais il faut aussi qu'il y est des règles collectives pour toutes les communes. Il faut économiser l'espace naturel.

Christophe BONNEAU demande si la possibilité de réfléchir à une voie douce cyclable, le long de la D6, vers le CREPS serait envisageable ?

Florence JARDIN : Cela est à étudier avec les différents acteurs et propriétaires des abords de cette route. Elle propose à M^s BONNEAU de se mettre en rapport avec les services concernés de Grand POITIERS.

Mme JARDIN prend congé et remercie le Conseil Municipal pour ces échanges.

2- APPROBATION DES PV des précédents conseils municipaux

Conseil du 03 juillet 2025

Adopté à l'unanimité.

3- DECISIONS DU MAIRE

▪ Chantier Café - Restau - Commerce multiservices : Avenant n°4 sur le lot 3

Signature de l'avenant n°4 avec la société Uniscop pour le lot n°3 : plus-value de 2087€ HT pour traiter la dalle en béton intérieur et la pergola qui la rendra plus solide.

▪ Renouvellement de l'adhésion de Béruges à "Agence des Territoires de la Vienne AT86

L'AT86 est un syndicat intercommunal qui propose des services en appui des communes du département. Nous faisons ou avons fait appel à cette structure par exemple pour conduire une étude sur la réhabilitation/rénovation de l'école, ou pour publier des offres de marché public. Adhésion renouvelée pour un montant de 1€ /habitant /an.

Vente d'une remorque LIBER

Vente d'une remorque Libier, inutilisée, car inadaptée aux besoins des services techniques, pour un montant de 2820 €. Vente réalisée aux enchères, sur la plateforme AGORA.

4- URBANISME

■ Convention d'autorisation de passage

La commune possède sur son domaine privé la parcelle AK95 qui donne accès à la parcelle AK94 (Ancienne aire de jeu du Verger Bonnet) sur laquelle une maison est en construction. La société Orange a besoin de signer avec la commune une convention de passage et de servitude pour permettre le déploiement de fourreaux pour connecter cette future habitation, via la parcelle AK95.

Il est proposé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et réaliser les démarches administratives nécessaires.

Cette autorisation est nécessaire, et il est précisé que le terrain est déjà viabilisé.

Autorisation à l'unanimité

■ Actualisation du classement des massifs forestiers à risque d'incendie

En réponse aux événements climatiques exceptionnels survenus en 2022, l'Etat fait évoluer ses cartographies des massifs forestiers à risque d'incendie. Béruges est concernée par la présence de deux massifs à risque de feu : la forêt domaniale de Vouillé Saint Hilaire au nord (déjà identifiée dans la cartographie existante) et la forêt de l'Epine au sud (nouvel ajout dans l'évolution de la cartographie existante). M. le Préfet sollicite l'avis du conseil municipal de Béruges concernant ce projet d'actualisation.

Il est proposé au conseil de valider cette proposition d'actualisation cartographique.

Laurence GUILLET demande si beaucoup de propriétaires seraient concernés par l'entretien de leurs alentours proche de la forêt de l'Epine ?

Peu sont concernés, et Hervé MONNEREAU précise que la méthode d'Entretien des alentours d'une propriété jouxtant un bois a été expliquée par l'O.N.F. : On préserve les arbres et on rase la végétation inflammable (buissons, arbustes, ronces...). C'est peut-être dommage, mais il vaut mieux prévoir et entretenir plutôt que d'attendre et prendre le risque qu'un incendie détruisse tout.

Adoptée à l'unanimité

■ Révision du PLUi de Grand Poitiers

Le conseil municipal du 29/06/23 a validé les orientations d'évolution souhaitées pour la commune dans le cadre de la révision en cours du PLUi de Grand Poitiers.

Depuis, la procédure lourde et fastidieuse suit son cours, cadree par des réglementations nouvelles et contraignantes dont l'objectif est de réduire drastiquement l'accaparement des espaces naturels et agricoles (Loi ZAN Zero Artificialisation Nette et ses déclinaisons régionales et locales SRADDET, SCOTT et enfin PLUi).

A la fin du printemps dernier, Grand Poitiers a lancé une série de rencontres avec chacune des 40 communes pour faire retour sur l'intégration des demandes exprimées par les communes dans ce cadre réglementaire très contraint. Ces contraintes entraînent la révision de la copie de Béruges validée en 2023 par le conseil municipal :

Une soixantaine de nouvelles habitations sur les 10 prochaines années. Cette perspective est adaptée à la situation de Béruges et le souhait de la municipalité de ne pas grossir trop vite pour mieux intégrer les nouveaux arrivants, mais tout en maintenant une activité nécessaire pour l'école et les commerces.

Une surface moyenne de 550m² de terrain par habitation. Cette contrainte qui s'impose désormais à nous s'oppose à la vision de la municipalité pour développer Béruges. Même si ces petites surfaces

Y trouvent leur place, elles ne devraient pas empêcher d'autres projets d'installation sur des parcelles plus grandes au sein de notre commune rurale.

La nécessité de combler les dents creuses avant tout. Cette règle semble de bon sens, si et seulement si les dents creuses identifiées par Grand Poitiers en sont réellement. Grand Poitiers avait identifié 25 « dents creuses », mais 15 sons dénués de bon sens et ont donc été invalidées ? Il en reste donc une dizaine de proposées.

Comme les propositions que le Conseil avait faites en 2023 ont été rejetées, il reste donc 50 nouvelles parcelles constructibles à trouver :

○ Tranche 2 du lotissement de la Couade (autour de l'EHPAD) : 24 habitations.

○ Grande parcelle inoccupée au cœur de Ferrière : 20 habitations

Olivier KIRCH précise que la proximité d'une exploitation agricole ne gène pas, elle est à distance autorisée (+ de 100m).

Toutefois, Céline CAMUSARD émet une réserve et demande que la distance réglementaire soit bien vérifiée car c'est peut-être plus. A vérifier.

○ Nouveau lotissement derrière la rue de la Chaumerette, à La Torchaise : 15 habitations.

Cette proposition mérite cependant, une étude, car elle peut-être non constructible, car inondable. Une étude géométrique est nécessaire.

○ Parcelle route des Cours (en face de la maison du Docteur BAUERGEAU) : 12 maisons

Il est précisé que si ces terrains sont désignés constructibles, il faudrait que les propriétaires acceptent la construction et que des investisseurs s'y intéressent.

Une réunion publique pourrait être utile pour informer et expliquer les décisions de Grand Poitiers concernant ce P.L.U.

Une étude d'un géomètre viendra valider ou pas les propositions de G.P. Ce carottage ne nécessitera pas de fouilles archéologiques.

5- VOIRIE

■ Fonds de concours pour la consolidation du pont de Reculon

Nous avons évoqué lors du conseil municipal du 14 mai dernier le diagnostic des ouvrages d'art de la commune réalisé par Grand Poitiers. En particulier la situation préoccupante du pont de Reculon au niveau du lavoir de Reculon à la sortie du centre-bourg. Cet ouvrage est fragilisé et nécessite des travaux de réhabilitation rapidement.

Pour mémoire, le coût estimé des travaux réalisés par Grand Poitiers est de 139K€ TTC : 80% à la charge de Grand Poitiers et 20% à la charge de la commune via le versement d'un fonds de concours estimé à 27,8K€.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement de ce fond de concours à Grand Poitiers. Certains élus font remarquer que cette estimation pourrait évoluer et la commune pourrait voir sa part effective augmentée. Aussi, ne devrait-on pas fixer un plafond ?

Olivier KIRCH s'élonne de cette réserve, car la charge des 80% de G.P. est déjà une aubaine, et la plafonner pourrait nous être dommageable.

Les travaux ne pourraient débuter que l'an prochain et le coût serait impacté qu'au prochain budget. Néanmoins, il faut prendre cette délibération maintenant, pour que G.P. puisse les programmer au plus tôt, mais en 2026 certainement.

Autorisation à la majorité moins 2 abstentions

Plan Communal de Sauvegarde : DICRIM et Plan iode

Deux documents sont complémentaires au Plan Communal de Sauvegarde (PCS) actualisé par la municipalité : le Document d'information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), ainsi que le Plan iode. Pour présentation et échanges en conseil municipal.

Le travail considérable de l'employée de l'urbanisme de notre commune sur ces documents a été loué. Et le Conseil en a pris acte.

7- QUESTIONS DIVERSES

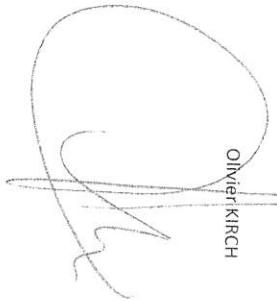
- Point sur la procédure de recrutement du futur gérant
- 6 Personnes ont retiré le dossier de candidature. 2 dossiers ont été retenu. Le jury se réunira donc en novembre pour désigner le futur gérant, avec pour objectif, une ouverture du commerce au printemps prochain.
- Elections municipales de 2026
- Les dates des 2 tours des élections municipales ont été publiées au Journal officiel :
- Ce sera les Dimanches 15 et 22 mars 2026
- Céline CAMUSARD demande s'il ne faudrait pas délibérer au plus tôt, sur le montant de souscription de la Complémentaire Santé des employés de la commune. Le C.S.T. doit statuer début novembre et aura besoin de toutes les données. Cela sera à vérifier.

Prochain Conseil le 30 octobre 2025

La séance est levée à 23 heures

Le Maire

Olivia KIRCH



Le secrétaire

Emmanuel BONNET

